

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Anne-Charlotte Bénichou, Didier Missenard, Frédéric Henriot, Elisabeth Caux, Elisabeth Delamoye, David Saussol, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Hervé Dole (à partir de 20h40), Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Elisabeth De Lavergne, Christophe Le Forestier, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillot, Eric Lucas.

Absents excusés représentés :

Ariane Wachthausen

Pouvoir à David Ros

Pierre Bertiaux

Pouvoir à Mireille Delafaix

Hervé Dole (jusqu'à 20h40)

Pouvoir à Michèle Viala

Patrick Villette

Pouvoir à Christophe Le Forestier

Absents : 2 (Laurent Rémy et Fatima Zguiouar)

Nombre de conseillers en exercice : 31

Nombre de présents à 20h30 : 27

Nombre de votants : 31

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Frédéric Henriot est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2022-69 – FINANCES – SAISINE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX POUR CONSULTATION ET AVIS SUR LE MODE DE GESTION D'UNE FOURRIERE AUTOMOBILE

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu les articles L-1411-4 et L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la délégation de service public relative à l'exploitation d'une fourrière automobile qui a été signée en 2019 arrive à son terme le 23 avril 2023 et qu'il convient de choisir le mode de gestion pour la poursuite du service,

Considérant que l'assemblée délibérante doit saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour consultation et avis sur le mode de gestion de la fourrière automobile,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **Autorise** Monsieur le Maire à saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour consultation et avis sur le mode de gestion de la fourrière automobile.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

30 SEPT 2022
30 SEPT 2022

David ROS
Mairie d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

